

**Nombre de
membres en
exercice:** 10

Séance du 08 janvier 2020

L'an deux mille vingt et le huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée le 08 janvier 2020, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9

Sont présents : Philippe DOUTREMEPUICH, Thérèse DUSFOUR, Michel VIALLA, Françoise MELLADO, Eric BALJOU, Serge COMBETTES, Françoise BERTRAND, Hélène HERRADA, Anne-Marie CAUSSE

Votants: 10

Représentés : Patrice CHAPTAL par Hélène HERRADA

Excuse:

Absent :

Secrétaire de séance : Hélène HERRADA

Le maire ouvre la séance et demande si le procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2019 peut être approuvé.

Il l'est à l'unanimité des membres présent.e.s ou représenté.e.s

Madame Hélène et Herrada est désignée secrétaire de séance.

Le maire demande autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour relatif à une décision modificative. L'autorisation est donnée à l'unanimité.

Il passe ensuite à l'ordre du jour.

Objet: Approbation des statuts du Syndicat Mixte Ouvert " Agence de GEstion et Développement Informatique " (A.GE.D.I). - 2020 001

Pour rappel le syndicat mixte A.GE.D.I. a été constitué par arrêté préfectoral le 22 janvier 1998. Les statuts ont ensuite été modifiés par un arrêté du 16 juin 2011 qui a entériné la transformation du syndicat mixte en syndicat intercommunal ayant pour objet la mutualisation des services informatiques, télématiques et prestations de services portant sur la mise en œuvre des nouvelles technologie et d'accompagnement des collectivités membres dans le fonctionnement et le développement de leur système d'information (NTIC).

Le syndicat a décidé, à la demande de l'administration, de revoir ses statuts. Il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à Syndicat Informatique Mixte Ouvert et de modifier l'objet du syndicat (article 3).

Après approbation des statuts par le comité syndical lors de la séance du 4 décembre 2019, le Syndicat A.GE.D.I. sollicite ses membres afin de délibérer sur le projet de modification statutaire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'ensemble des modifications statutaires et les nouveaux statuts du Syndicat Mixte A.GE.D.I, joint en annexe,

- APPROUVE le passage de syndicat mixte fermé en Syndicat Mixte Ouvert,
- APPROUVE la modification de l'objet du syndicat,
- AUTORISE Monsieur Le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour valider les nouveaux statuts du Syndicat informatique A.GE.D.I.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH

Objet: Autorisation signature Convention occupation Antenne WIFI Clocher - 2020 002

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une demande a été formulée auprès la commune par les gérants du hameau de l'étoile dans le hameau du Frouzet en vue d'installer une antenne relais destinée à améliorer le débit de leur installation Internet dans l'attente de la mise en place en 2021 du haut débit par le conseil départemental. Instruit des difficultés relationnelles avec l'autorité ecclésiastique, dans un passé récent, il a dans, un premier temps, demandé à Mr le vicaire général de l'évêché de Montpellier une autorisation et elle a été immédiatement accordée. Il est en outre précisé que cette installation ne fera l'objet d'aucune redevance et que l'énergie nécessaire sera remboursée à la commune sur la base de la consommation annuelle estimée par l'installateur. Il donne lecture de la convention à intervenir et demande à l'assemblée l'autorisation de la signer la convention d'occupation temporaire des locaux techniques et du clocher situés sur la parcelle C352, afin de poser une antenne de communications radioélectriques.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

APPROUVE les termes de la convention d'occupation temporaire des locaux techniques et du clocher situés sur la parcelle C352, afin de poser une antenne de communications radioélectriques.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH

Objet: Déclassement de chemins communaux - 2020 003

M. Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande présentée par un habitant du Domaine de Brunet concernant deux chemins communaux. L'ancien chemin de Brunet qui traverse des vignes et dont le tracé a été modifié et un chemin de service qui est enclavé au milieu de parcelles privées.

Il propose au Conseil de délibérer sur le déclassement de propriété publique en propriété privée de la commune dans un premier temps, de solliciter l'avis du service de France domaines et de formuler des propositions aux propriétaires concernés en rappelant que la doctrine constante de la commune est de donner la priorité d'acquisition aux propriétaires riverains, tout autant que ceux-ci en manifestent la volonté.

Le Conseil Municipal,
Oùies les explications de M. Le maire,
Après en avoir délibéré et voté à l'unanimité

DECIDE DE :

- DECLASSER ces parcelles,
- DEMANDER leur estimation à France Domaine,
- PROPOSER à la vente ces parcelles aux riverains,
- AUTORISER M. Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH

Objet: Vote de crédits supplémentaires - cause - 2020 004

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2019, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
1641	Emprunts en euros	200.00	
2152	Installations de voirie	-200.00	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à CAUSSE DE LA SELLE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Philippe DOUTREMEPUICH